

## QUESTIONNAIRE DES ADHÉRENTS DE LA CAPEB 71 AUX CANDIDATS

|  | Plutôt favorable | Partagé | Plutôt défavorable | Ne se prononce pas |
|--|------------------|---------|--------------------|--------------------|
| <b>1. Êtes-vous pour ou contre l'instauration du taux réduit de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation ?</b>   | X                |         |                    |                    |
| <p><i>Je soutiens la demande des entreprises du bâtiment de baisser la TVA à 5,5% pour tous les travaux de rénovation. Cette mesure pourrait dynamiser l'économie en augmentant la demande et créant des emplois, tout en réduisant la précarité énergétique et en contribuant à la transition écologique. Elle rendrait aussi les rénovations plus accessibles aux ménages modestes. Toutefois, il est crucial de mener des études approfondies pour évaluer les impacts budgétaires et éviter les effets négatifs, notamment la perte de recettes fiscales. Une approche concertée entre toutes les parties prenantes est nécessaire pour maximiser les bénéfices de cette initiative.</i></p>   |                  |         |                    |                    |
| <b>2. Êtes-vous pour ou contre une réforme du dispositif « RGE » pour le rendre plus accessible et moins coûteux pour les artisans pour bâtiment ?</b>   | X                |         |                    |                    |
| <p><i>Je suis favorable à une réforme du dispositif « RGE » pour le rendre plus accessible et moins coûteux pour les artisans du bâtiment. Cette mesure renforcerait la compétitivité des petites entreprises en réduisant les coûts de certification, permettant à davantage d'artisans de participer aux marchés de la rénovation énergétique. Cela stimulerait la demande en améliorant la qualité des travaux et la confiance des consommateurs. De plus, en facilitant l'accès au RGE, on pourrait accélérer les rénovations énergétiques, essentielles pour atteindre nos objectifs climatiques et réduire les émissions de CO2. Une réforme <u>bien conçue</u> créerait des emplois et encouragerait la formation, tout en allégeant les procédures administratives pour les artisans. Il est cependant crucial de maintenir des critères rigoureux pour garantir la qualité des travaux. La réforme doit être élaborée en concertation avec toutes les parties prenantes pour maximiser ses bénéfices et éviter les effets négatifs.</i></p> |                  |         |                    |                    |
| <b>3. Êtes-vous pour ou contre une simplification de MaPrimeRénov' ?</b>   | X                |         |                    |                    |
| <p><i>Je suis favorable à une simplification de MaPrimeRénov' ainsi qu'à l'élargissement des bénéficiaires potentiels. Ma priorité sera toujours la simplification administrative pour rendre les aides plus accessibles et efficaces. Cela stimulera la demande de rénovations énergétiques, dynamisant le secteur du bâtiment et créant des emplois. Une procédure simplifiée réduira les coûts pour les artisans et les bénéficiaires, facilitant l'accès aux ménages et renforçant la confiance des consommateurs.</i></p>   |                  |         |                    |                    |
| <b>4. Êtes-vous pour ou contre une réforme des règles de la représentativité patronale et du dialogue social pour garantir la prise en compte de la voix des plus petites entreprises, sur la base du principe : 1 entreprise = 1 voix, quelle que soit sa taille ?</b>  | X                |         |                    |                    |

*Il est essentiel d'améliorer la représentativité des petites entreprises au sein des organisations professionnelles afin de leur donner une voix plus forte et une influence accrue sur les décisions qui les concernent. Travailler sur l'adaptation des structures de gouvernance (sièges dédiés) et l'octroi d'un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses font clairement parties des pistes qui doivent être étudiées. D'autres axes de travail peuvent également être envisagés comme : la facilitation de la participation (procédures simplifiées pour encourager la participation, aides financières pour couvrir les frais d'adhésion/déplacement afin qu'ils ne soient pas un frein à la participation), améliorer la communication et la sensibilisation pour les petites entreprises sur l'importance de leur participation, encouragement à la mutualisation...*

**5. Êtes-vous pour ou contre l'encadrement du régime de la micro-entreprise et sa limitation à 2 ans ?**

X

*Effectivement, le régime de la microentreprise, bien que simple et flexible, ne doit pas devenir une impasse mais plutôt un tremplin pour les entrepreneurs. Pour les entrepreneurs qui souhaitent développer leur activité à titre principal, il est essentiel de leur offrir des voies de transition vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives. Cela pourrait inclure des incitations à passer vers des structures juridiques plus robustes, avec un accompagnement personnalisé pour faciliter cette transition. En résumé, je soutiens l'idée que le régime de la microentreprise doit être un point de départ, non une finalité. Nous devons offrir aux entrepreneurs les outils nécessaires pour évoluer vers des entreprises pérennes et pleinement intégrées dans notre modèle économique et social.*

.../...

Plutôt favorable

Partagé

Plutôt défavorable

Ne se prononce pas

**6. Êtes-vous pour ou contre une meilleure accessibilité et une simplification de la REP Bâtiment (déchets) pour les TPE ?**

X

*Je suis favorable à une meilleure accessibilité et à une simplification de la REP Bâtiment pour les TPE. Simplifier la gestion des déchets de construction réduira les coûts et les démarches administratives pour les petites entreprises, leur permettant de se concentrer sur leur activité principale. Cela encouragera également les pratiques de recyclage et de gestion responsable des déchets, contribuant à la protection de l'environnement. En rendant le dispositif plus accessible, nous soutiendrons les TPE dans leur transition vers des pratiques plus durables. Une réforme concertée avec les acteurs du secteur garantira que les besoins spécifiques des petites entreprises sont pris en compte.*

**7. Êtes-vous pour ou contre une formation obligatoire pour créer son entreprise dans le bâtiment ?**

X

*Je suis favorable à une formation obligatoire pour créer une entreprise dans le bâtiment. Cette mesure garantirait un niveau de compétence minimum, réduirait les risques d'échec et améliorerait la qualité et la sécurité des travaux. Toutefois, il est crucial que cette formation soit accessible et bien conçue pour ne pas constituer une barrière à l'entrée, et qu'elle soit élaborée en concertation avec les parties prenantes du secteur.*

**Quelles sont pour vous les 3 priorités pour l'artisanat du bâtiment si vous êtes élu(e) ?**

**1 – Simplification Administrative :** Je m'engage à simplifier les démarches administratives et réglementaires pour les artisans du bâtiment. Cela inclut la simplification des procédures de création d'entreprise, l'allègement des charges administratives et la réduction des délais bureaucratiques.

**2 – Soutien à la Formation et à l'Apprentissage :** Je mettrai en place des mesures concrètes pour renforcer la formation professionnelle et l'apprentissage dans le secteur du bâtiment. Cela inclut la promotion de l'apprentissage, le développement de programmes de formation adaptés aux besoins du marché et le soutien aux initiatives de reconversion professionnelle.

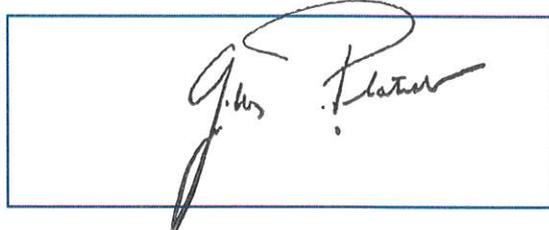
**3 – Modifier les règles de représentativité :** Je prioriserai la modification des règles de représentativité pour favoriser les TPE. Mon objectif est d'assurer que les voix des petites entreprises soient mieux entendues au sein des organisations professionnelles

Vos réponses seront publiées sur notre site [www.capeb71.fr](http://www.capeb71.fr). Vous pourrez y joindre un article d'une dizaine de lignes avec vos propositions.

CANDIDAT : \_\_\_\_\_ GILLES PLATRET \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ 24/06/2024 \_\_\_\_\_

Signature :

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Gilles Platret'.

A retourner à [capeb71@capeb71.fr](mailto:capeb71@capeb71.fr) avant le 21 juin 2024.